solidarité ouvrière

Organe de l'Alliance syndicaliste

(Courant syndicaliste révolutionnaire et anarchosyndicaliste d'expression française)

PREMIERE ANNEE - NUMERO 8 PRIX : 1 F - PUBLICATION MENSUELLE **PARIS, DECEMBRE 1971**

EDITORIAL

UNITE A L'ITALIENNE

ON se souvient de l'étonnement qu'avait suscité il y a quelques années l'initiative des métallos italiens en se syndiquant en même temps aux trois grandes confédérations ; ce type d'action a porté ses fruits : en 1973, les trois syndicats italiens tiendront de concert un congrès d'unification. Il en naîtra peut-être un monstre syndical, à la fois par la dimension (selon les estimations, de 5 à 7 millions de syndiqués), et par la composition, puisque tous les courants du mouvement ouvrier s'y côtoieront, et sans doute s'y heurteront. Quelle innovation que ce désir mutuel de briser le sectarisme !

Sur le plan international surgissent déjà les premières conséquences : la nouvelle confédération se retirerait de trois internationales syndicales et appellerait toutes les confédérations à s'unir dans une nouvelle fédération unique. Des contacts seraient déjà pris avec les Scandinaves.

On imagine quel chamboulement vont déclencher pareilles initiatives, surtout en France.

Un des points fondamentaux du programme de l'Alliance est l'unité syndicale par la base dans le respect des tendances par une application rigoureuse de la démocratie. Nous pensons que le syndicalisme, expression organisée essentielle des travailleurs, est dans son essence unitaire ; et une des tâches des syndicalistes révolutionnaires et des anarcho-syndicalistes est de travailler à cette unité dans la clarté.

Pourtant, il nous faut être objectif. Le pluralisme syndical est l'expression de la domination du mouvement ouvrier par des préoccupations, voire des directives, étrangères au syndicalisme ; et au fond toute la question est de savoir si le réflexe unitaire sera plus fort que le sectarisme partisan. Autrement dit, les partis politiques — P.C. et P.S. mais aussi d'autres plus petits mais tout aussi ambitieux — accepteront-ils de n'être qu'une composante du mouvement réunifié. On sait que le P.C. italien n'est pas le P.C. français. Ce dernier a conservé des méthodes qui ne favorisent pas l'unité des travailleurs.

Deux petits exemples illustreront cette position. Lors de la dernière manifestation à Paris pour la retraite à soixante ans, un de nos camarades de la C.F.D.T. vendait à la criée le journal de son syndicat. Soudain, il fut empoigné, quelque peu molesté par des gorilles du service d'ordre — dont on connaît l'origine —, on lui cracha même au

(Suite page 6)

XIe Congrès de la C. G. T. - Force Ouvrière

SUCCES DES SYNDICALISTES REVOLUTIONNAIRES ET DES ANARCHO - SYNDICALISTES

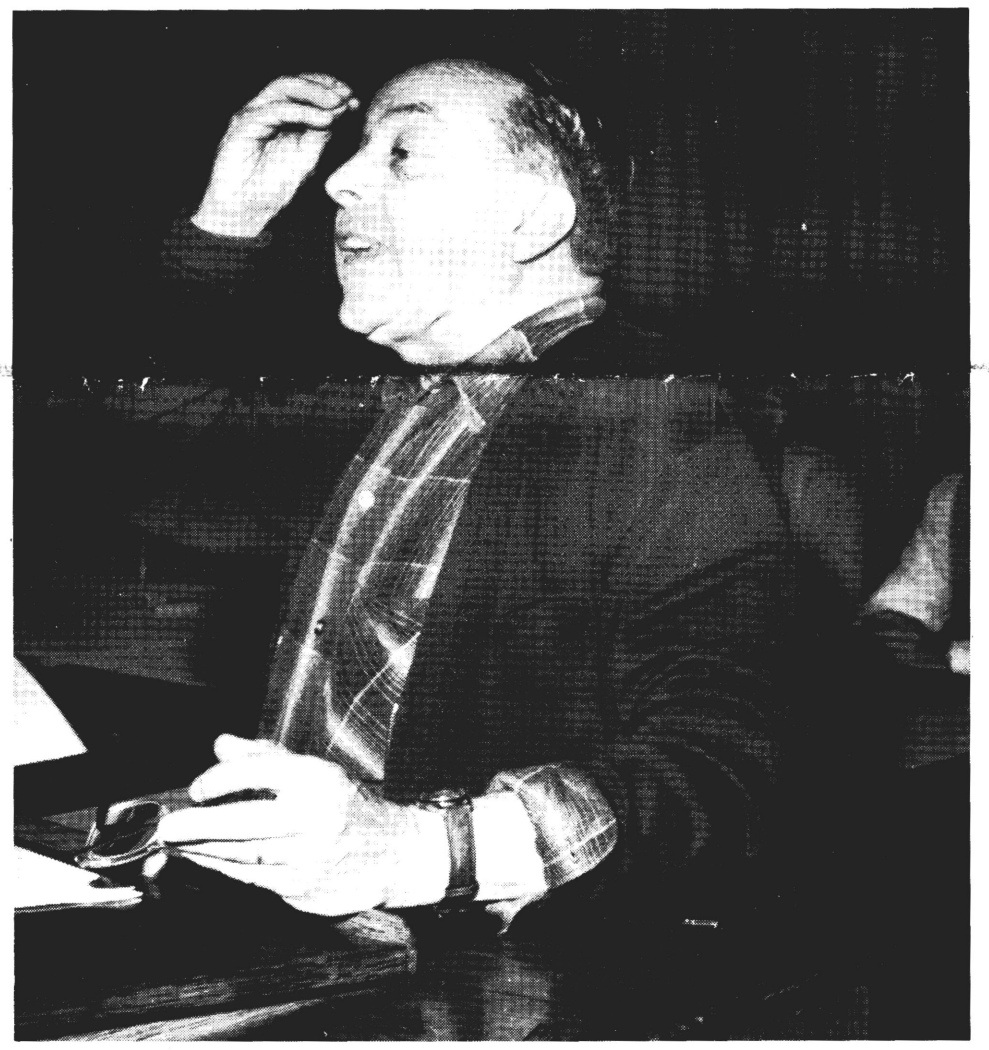

Leur motion recueille 2060 mandats (13,5 % des voix)

NOUS présentons à nos lecteurs en page 3 un très intéressant compte rendu des débats du récent congrès de la C.G.T.-F.O. Intéressant parce que notre camarade Salamero, militant de cette organisation syndicale et participant au congrès, nous y expose un point de vue qui n'a pu être lu autre part. La grande presse semble avoir boudé le succès remporté par les syndicalistes révolutionnaires et les anarcho-syndicalistes à ce congrès. Succès dont nous ne devons pas exagérer l'importance mais réussite indiscutable tout de même. Il semblerait que l'opposition de la fédéchimie et du camarade Maurice Labi soit plus acceptée, sinon encouragée par ladite grande presse. Devons-nous y voir un indice lorsqu'on sait que les mêmes journaux soutiennent la tentative d'union de la gauche parlementariste ? Maurice Labi dit lui-même qu'entre la gauche et la droite, il faut choisir. On sait que nous avons choisi la classe ouvrière, et que nous pensons que les petites tempêtes parlementaires entre droite et gauche ne changeront rien de fondamental à la condition ouvrière ; nous avons même la conviction — étayée par des faits — que les améliorations obtenues par les travailleurs l'ont surtout été par leur action dans leurs organisations syndicales, les confirmations légales ne sanctionnant le plus souvent que des pratiques admises depuis longtemps. Les congés payés sont surtout les enfants de la grande grève de 36. Et n'oublions pas que lorsque la vigilance ouvrière s'endort les lois sont rapidement oubliées ; on peut faire encore *légalement* CINQUANTE-QUATRE HEURES par semaine malgré la loi des quarante heures. Il faut dire que c'est un ministre communiste, représentant patenté de la classe ouvrière, qui signa le décret permettant aux ouvriers d'être exploités un peu plus longtemps ! Ainsi pour nous, l'indépendance des organisations de classe est l'exigence première, celle qui conditionne le reste. Indépendance envers le capitalisme, bien sûr ; mais indépendance aussi envers les gouvernements qui se réclament de la classe ouvrière.

On sait que le camarade Labi et son comité fédéral ont démissionné et ont convoqué un congrès de la fédéchimie pour le début 72 ; nous terminerons en souhaitant qu'au nom de la charte d'Amiens, texte d'union s'il en fut, on ne refasse pas une nouvelle scission.

réalités quotidiennes
écho des luttes ouvrières

FLAMMARION :

FIN D'UNE GREVE

Nous avons fait passer dans « Solidarité ouvrière » du mois dernier le compte rendu de la grève de chez Flammarion. Cette grève n'était qu'une des nombreuses manifestations de la lutte des travailleurs d'un secteur de l'économie qui est particulièrement touché par la crise économique qui semble s'amorcer de façon dramatique : il s'agit du secteur du livre, de l'édition.

Après dix-sept jours de grève, la reprise du travail est décidée le 22 novembre.

Les revendications initiales avaient été, nous le rappelons :
— 100 F d'augmentation pour tous ;
— 500 F de prime de vacances ;
— Amélioration des conditions de travail.

Commencé le 3 novembre à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., le mouvement avait abouti, après l'échec des discussions avec M. Flammarion, à un durcissement qui s'était manifesté par l'occupation du hall de l'entreprise.

Le lendemain matin, mercredi 10 novembre, les grévistes trouvèrent les portes de l'entreprise fermées et gardées par d'importantes forces de police.

Une assemblée générale est décidée pour la matinée, pendant laquelle M. Noguères, le patron, fait une allocution où il explique ses positions. Bien entendu, aucune solution concrète n'est apportée, si ce n'est de vagues promesses concernant une prime de vacances. Les grévistes, lui demandant un engagement par écrit, M. Noguères s'offusqua que l'on puisse mettre sa parole en doute.

Une autre assemblée générale est alors proposée pour l'après-midi, par un permanent de la C.G.T. : les grévistes devaient y décider de la suite à donner à leur action. Sans attendre les décisions de l'assemblée des travailleurs, les délégués C.G.T. reprirent le travail en y entraînant leurs adhérents.

L'après-midi, les travailleurs décident de continuer la grève.

Le 12 novembre, les délégués du personnel C.G.T. sollicitent trois grévistes à leur domicile pour qu'ils reprennent le travail. Le 15, deux autres employés reprennent le travail. Devant le nouveau refus de la direction de négocier, les grévistes demandent que l'inspection du travail arbitre le conflit. Le lendemain, la direction reçoit une délégation de grévistes mais exige la présence des délégués cadres et C.G.T. Le directeur reste sur ses positions et affirme même que la boîte fonctionne mieux qu'en temps normal, pour certains services.

La présence de nombreux intérimaires y est certainement pour quelque chose...

Le 17, nouvelle réunion des délégués du personnel : M. Noguères refuse la présence du responsable syndical C.F.D.T. et fait part de la décision de M. Flammarion d'accorder 100 F de prime d'hiver et, pour fin avril 72, la négociation sur la prime d'été... L'augmentation des salaires est catégoriquement refusée.

Ce même jour, après avoir entendu le compte rendu de la réunion du matin, l'assemblée des grévistes décide la reprise du travail pour le lundi 22 novembre.

REPRESSION

Après la reprise du travail, la répression patronale s'abat sur les travailleurs. Cinq grévistes sont changés de poste ou de service ; la tactique est connue : on déclasse, on isole les anciens grévistes, on leur retire leurs instruments de travail pour les empêcher de faire leur boulot, pour les démoraliser et les inciter à démissionner.

Le patron fait changer les horaires des grévistes : ils sont mis en équipe alors qu'avant ils étaient à la journée.

Les panneaux syndicaux sont changés de place, ils sont mis dans un coin où personne ne passe.

Une note de la direction réglemente les heures de délégation et les rapports entre les délégués et les travailleurs.

Après dix-sept jours de grève, un certain nombre de leçons peuvent être tirées :

Les avantages obtenus sont maigres, mais l'expérience a montré qu'il est impossible de discuter avec un patron sans rapport de forces favorable.

Le rôle de briseurs de grève qu'ont joué — malgré eux — les intérimaires doit être souligné. D'autre part, les livraisons ayant continué pendant la durée de la grève ont annulé les effets de pression que la lutte des travailleurs pouvait avoir sur la direction.

On ne peut que regretter que l'unité des travailleurs tant prônée par certaine confédération soit si peu mise en pratique lorsque la réalité des luttes l'exige.

Comme nous le soulignons dans notre article d'octobre 1971, le livre est une industrie menacée. Les luttes partielles entreprise par entreprise laissent les travailleurs isolés et conduisent le plus souvent à l'échec. Le syndicat, instrument de lutte des travailleurs, est aussi l'outil de liaison des travailleurs entre eux. S'il ne permet pas cette liaison à la base, nécessaire pendant les luttes, voire s'il l'entrave, il ne remplit pas son rôle. **Face à l'offensive généralisée du patronat, nous devons opposer l'offensive généralisée des travailleurs.**

LICENCIEMENTS CHEZ COSMOS

Le mois dernier, nous avons passé dans « Solidarité ouvrière » un article d'un de nos camarades de chez Cosmos où il expliquait la situation des travailleurs de cette entreprise de transports. La direction de la société ayant décidé la liquidation de l'entreprise, avait demandé auprès du tribunal de commerce la nomination d'un administrateur judiciaire.

Quarante travailleurs, ouvriers et employés se sont mis en grève. Pourquoi ?

Nous reproduisons des passages du tract fait par le comité de grève, le 29 novembre :

« La société va déposer son bilan.

» C'est le travail de huit chauffeurs qui, par tous les temps, hiver comme été, ont sillonné Paris, la France, l'Europe, le travail des employés, déclarants, dactylos, comptables, etc. qui a permis à la société d'empocher des millions et des dizaines de millions de bénéfices.

» La société va déposer son bilan. Un administrateur a été désigné. La société et l'administrateur judiciaire ne veulent pas honorer ce qu'ils doivent aux chauffeurs et employés de l'entreprise Cosmos.

» M. Castellana, P.D.G. de la société Cosmos, roule en *Mercedes* : il refuse le droit au travail aux salariés, aux travailleurs.

» M. l'Administrateur judiciaire, malgré une décision du tribunal de commerce datant du 10 août, a accordé deux sursis successifs, ce qui a permis au P.D.G. de la société Cosmos de prendre ses dispositions pour ne pas payer les travailleurs.

» Les travailleurs de Cosmos en grève disent à tous les travailleurs de toutes les professions : 40 travailleurs de chez Cosmos, dont certains ayant plus de 50 ans, ne trouveront plus jamais d'emploi, sont licenciés.

» Des jeunes travailleurs, par dizaines et centaines de milliers, sont au chômage.

» Pour le droit au travail pour tous, pour la justice : SOLIDARITE. »

L'administrateur judiciaire de Cosmos est aussi celui du Patrimoine Foncier : il montre bien comment on peut être conciliant avec Rives-Henrys et impitoyable avec les travailleurs.

COMMUNIQUÉS

SARTHE

CERCLE CULTUREL OUVRIER ET PAYSAN
Canton de la Charte-sur-le-Loir (72)

Nous informons nos camarades de la Sarthe et des départements limitrophes qu'ils peuvent se mettre en relations avec nous pour tenter de mettre sur pied un cercle culturel vivant et dynamique, grouper de jeunes agriculteurs et de jeunes ouvriers afin de développer nos idées. Nous envisageons la formation d'un centre de documentation et d'information sur les actions révolutionnaires qui peuvent se dérouler dans nos bourgs et nos campagnes.

Ecrire ou prendre contact : Cercle ouvrier et paysan, 72 - La Chapelle-Gauguin.

STRASBOURG

LIBRAIRIE BAZAR COOPERATIVE,
1, rue des Veaux, STRASBOURG

Nos camarades de Strasbourg nous prient d'annoncer l'ouverture d'une coopérative de librairie. Ils lancent un appel à tous les membres de la SIA (Solidarité internationale antifasciste) pour participer à la réunion des fonds nécessaires à la réalisation de cette intéressante initiative. La SIA fait partie, avec neuf autres organisations, des fondateurs de cette librairie qui se veut un centre de diffusion de la presse parallèle, de la littérature engagée, de discussion enfin. Nous invitons les camarades à s'intéresser à cette tentative. Ecrire ou prendre contact à l'adresse ci-dessus.

Permanence région parisienne : tous les mardis à 19 heures, 21, rue Jean-Robert, Paris-18e - Métro Marx-Dormoy.

★

Permanence de Bordeaux : 7, rue du Muguet, tous les samedis de 15 à 17 heures.

★

Groupe de Lyon : écrire au journal.

★

Groupe de Nantes : écrire « la Chaumière », 7, boulevard de Stalingrad, 44-Nantes.

★

Pour la Suisse : B.P. 44, les Eaux-Vives, Genève.

★

Correspondance pour le journal : Jacques Toublet, B.P. 31, 78-Saint-Cyr-l'Ecole - Roger Hoyez, 3, rue Marcel-Sembat, Paris-18e.

★

Abonnement : un an : 10 F.

Abonnement de diffusion, un an : 5 exemplaires par mois : 45 F ; 10 exemplaires : 90 F ; 20 exemplaires : 175 F.

★

Verser les fonds à **Claudine TOUBLET, C. C. P. 7 297-72 PARIS.**

Le syndicalisme révolutionnaire existe

Je l'ai rencontré au congrès de la C. G. T. - Force Ouvrière

PAR JO SALAMERO

Le congrès confédéral de la CGT-FO vient de se dérouler. Un important débat a été au cœur des travaux des délégués : « La place du syndicalisme dans la société ».

Il est impossible, dans le cadre d'un article, de faire un compte rendu complet des discussions qui ont permis l'affrontement des différentes tendances.

Aucun journal, aucune publication n'a donné jusqu'à présent une version exacte des débats. Dans la plupart des cas, les chroniqueurs sociaux ont publié des commentaires qui ne reflètent en rien la réalité.

La position défendue par les anarcho-syndicalistes à la fois contre le bureau confédéral et contre les thèses de la fédération de la chimie a été ignorée ou déformée. C'est ainsi que dans « *Le Monde* » (20-21 novembre 1971) Jeanine Roy écrit :

> *Les anarcho-syndicalistes furent encore plus allergiques que quiconque au « régime de caractère socialiste et libre, autogestionnaire » inscrit dans le projet du manifeste de M. Labi.*

Et encore :

> *Deux points communs au moins entre le texte confédéral et celui de M. Hébert, anarcho-syndicaliste, le rejet de toute forme d'autogestion et la référence à la charte d'Amiens.*

C'est l'opinion de J. Roy, mais ce n'est pas la réalité. C'est une curieuse façon d'écrire l'histoire que celle qui tend à démontrer que les anarcho-syndicalistes sont des pourfendeurs de toute forme d'autogestion. « *Le Monde* » du 25 novembre nous apprend que :

> *... les dirigeants de la fédération de la chimie déclarent que la tendance « lutte de classes » (anarchistes et trotskystes) n'est que le pendant de la majorité confédérale et a refusé de constituer une minorité plus large capable de peser sur la direction confédérale.*

C'est l'interprétation de Maurice Labi et de ses amis, mais ce n'est pas, là encore, la réalité.

Pour mieux en juger, voici le texte présenté au congrès des camarades se réclamant de nos idées ainsi que par d'autres militants n'épousant pas toutes nos conceptions :

Le XIe Congrès de la Confédération générale du travail - Force ouvrière réaffirme son attachement à la Confédération générale du travail - Force ouvrière (continuatrice de la vieille Confédération générale du travail), dont le préambule des statuts confédéraux, adoptés au cours de son Congrès constitutif de 1948, affirme notamment :

> **— Les syndicats « Force ouvrière », réunis en congrès national constitutif de leur Confédération générale du travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.**
>
> **Ils rappellent l'impérieuse nécessité pour le syndicalisme de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, sur le plan revendicatif et gestionnaire, selon l'esprit ayant inspiré, en 1906, le congrès confédéral d'Amiens.**
>
> **Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat, ni s'associer à des groupements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête de cet Etat et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance.**

Il confirme l'actualité de l'article premier des statuts de la Confédération générale du travail - Force ouvrière :

> **— La Confédération générale du travail-Force ouvrière, régie par les présents statuts, a pour but de grouper, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener entre toutes les formes d'exploitation, privées ou d'Etat, pour la disparition du salariat et du patronat et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.**

Aujourd'hui, en 1971, le Congrès constate que si les formes d'exploitation capitaliste peuvent sembler changées, le fond demeure. Il s'agit toujours, comme l'affirme la charte d'Amiens,

> **— « de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ».**

Plus que jamais, la classe ouvrière, pour la défense de ses « intérêts particuliers », a besoin d'organisations indépendantes du patronat, de l'Etat, des partis, des Eglises.

A une époque fertile en vocations « socialistes », le congrès de la Confédération générale du travail - Force ouvrière rappelle qu'il ne peut exister de « société socialiste » dans le cadre d'un régime fondé sur la propriété privée des moyens de production et dans celui d'un Etat qui en est la superstructure. C'est ce qu'avaient compris et exprimé clairement les syndicalistes qui proclamaient à la quasi-unanimité dès le congrès confédéral de 1906 :

> **— « dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme. Il prépare l'émancipation intégrale,** qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ».
>
> **Le congrès s'affirme continuateur de ce syndicalisme, qui sera d'actualité tant que durera l'exploitation.**

Il affirme que pour nous l'un des buts fondamentaux du mouvement ouvrier reste la disparition du régime capitaliste.

En conséquence, la Confédération générale du travail - Force ouvrière s'opposera à toute résurgence des doctrines corporatistes qui, sous couvert « d'autogestion », de « planification démocratique » ou de « pouvoir dans l'entreprise », etc., ne visent en fait qu'à remettre en cause la nécessaire indépendance de nos syndicats, fondée sur la « reconnaissance de la lutte des classes », au bénéfice d'un néo-syndicalisme fondé sur la « communauté » (entreprise, région, nation), et sur la notion de « bien commun ».

Les militants de la Confédération générale du travail - Force ouvrière s'affirment en outre résolus à défendre les conquêtes et les acquis de la classe ouvrière (droit syndical, droit d'association, de grève, liberté de la presse, laïcité fondée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc.) qu'ils n'entendent pas laisser sacrifier à une pseudo-« démocratie économique ».

Ils constatent que la démocratie ouvrière, qui règne au sein de la Confédération générale du travail - Force ouvrière, permet, dans le respect des structures et des règles statutaires, à des courants ouvriers divers de travailler en commun à la défense des intérêts ouvriers.

Ils prennent l'engagement de mener une lutte sans merci contre tous ceux, où qu'ils se trouvent, qui, en provoquant par certaines formules l'intégration des syndicats à l'Etat et au système capitaliste, agissent pour la destruction de l'indépendance syndicale, donc, en fait, pour la destruction de la Confédération générale du travail - Force ouvrière.

Il est évident que cette déclaration, qui a obtenu treize pour cent des voix, n'est pas une proclamation strictement anarcho-syndicaliste.

Ce que nous avons voulu, c'est rassembler autour d'un texte clair, simple, court, et qui à notre avis réaffirme quelques-unes de nos positions fondamentales, le maximum de militants de cette confédération parmi ceux qui refusent l'immobilisme confédéral et son acceptation du système en place ; mais qui en même temps n'acceptent pas de se laisser entraîner par les nouveaux professeurs ès socialismes, qui, avec un langage révolutionnaire, cachent souvent des intentions qui n'ont rien à voir avec le syndicalisme révolutionnaire !

Ce que nous n'avons pas accepté, c'est de présenter un texte commun à tous les opposants ; car entre les anarcho-syndicalistes et d'autres militants dont l'opposition est surtout « politique » et électoraliste, il y a plus que des nuances !

Ce que nous avons essayé de défendre, c'est l'idée de l'organisation syndicale — même réformiste et par conséquent ne correspondant pas à toutes nos préoccupations — ne doit, en aucun cas, participer de près ou de loin au rassemblement partis-syndicats autour d'un contrat de gouvernement, en prévision des élections de 1973.

D'autre part, ce n'est sans doute pas l'effet du hasard — ni parce que nous sommes d'affreux sectaires — que l'accord n'a pu se réaliser avec une partie des délégués de la fédération de chimie.

Nous avons entendu Maurice Labi dire « qu'entre la droite et la gauche, il faudra choisir » et aussi que « dans le régime socialiste », tel qu'il le conçoit, « nous ne serons plus contestataires ».

Dans le texte écrit, présenté et défendu avec beaucoup de courage et pas mal de maladresses par ce camarade au congrès, il y a trop d'imprécisions, de points d'interrogation... Tenter de définir les structures d'une société socialiste entraîne

(*Suite page 4*)

XIe CONGRÈS DE LA C. G. T. - FORCE OUVRIÈRE

(*Suite de la page 3*)

— et entraînera — des discussions passionnées entre militants ; et c'est parce que la « société socialiste libre et autogestionnaire » proposée dans le manifeste de la fédéchimie appelle bon nombre de remarques — et que nous n'en avons pas discuté — que nous ne pouvions pas l'accepter telle quelle.

Enfin, et c'est sans doute le plus important dans la situation actuelle — je ne crois pas que ce soit par hasard —, les camarades de la fédéchimie avaient beaucoup insisté pour que nous amputions notre texte d'un passage jugé par nous essentiel :

> *En conséquence, la C.G.T.-F.O. s'opposera à toute résurgence des doctrines corporatistes qui, sous couvert « d'autogestion », de «planification démocratique» ou de « pouvoir dans l'entreprise » ne vise en fait qu'à remettre en cause la nécessaire indépendance de nos syndicats, fondée sur la « reconnaissance de la lutte de classes », au bénéfice d'un néosyndicalisme fondé sur la « communauté » (entreprise, région, nation), et sur la notion de « bien commun ».*

Car il s'agit d'être clair : nous sommes anarcho - syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires. Cela signifie, entre autres, que tant que subsistera la société de classes, même baptisée socialiste, tant que l'Etat, sous quelque forme que ce soit — populaire, prolétarien, fédéral, démocratique, décentralisé, etc. — sera en place, tant que ne sera pas réalisée l'expropriation capitaliste, en un mot tant que la révolution socialiste libertaire ne sera pas une réalité, il ne peut être question pour nous, sous quelque prétexte que ce soit, d'abandonner la lutte permanente pour l'indépendance des organisations syndicales de la classe ouvrière.

De plusieurs côtés à la fois, on nous reproche d'avoir mis en cause, dans notre texte, l' « autogestion » ; précisons, pour ceux qui lisent trop rapidement, que nous avons écrit « sous couvert d'autogestion », ce qui semble assez clair !

Mais il est évident que nous aurons, dans notre organisation, à mettre au clair nos conceptions en la matière. Nous devons même le faire très vite, mais en attendant il n'est pas inutile de commencer à démystifier ceux qui, consciemment ou non, mélangent à plaisir « planification démocratique » et « autogestion », ou encore s'affirment de farouches défenseurs de l'autogestion et restent muets sur le problème essentiel de l'Etat.

—o—

Pour conclure, quel bilan pouvons-nous tirer de ce congrès ?

Tout simplement que par nos interventions, notre présence militante dans nos syndicats, puis au cours du congrès proprement dit, nous avons avancé de quelques pas dans la voie que nous nous étions tracée : rassembler, mettre en contact tous les camarades se réclamant de nos idées — créer autour de nous un courant organisé dans le mouvement ouvrier susceptible de contrebalancer la politique des appareils réformiste, stalinien, chrétien.

Ce congrès aura été un moment de cette perspective ; nous allons faire en sorte que ce ne soit pas un moment perdu.

JO SALAMERO

les syndicats

ELARGIR L'ACTION SYNDICALE

DEPUIS un certain temps, et en particulier depuis 1968, un certain courant d'idées cherche à extraire du lieu de travail l'action syndicale ; ce courant d'idées est devenu suffisamment puissant pour que l'on ait pu assister depuis lors à des manifestations syndicales qui auparavant n'avaient jamais figuré dans l'arsenal des confédérations ouvrières. Citons plus particulièrement celles pour l'amélioration des transports publics de la région parisienne, qui sont un exemple évident de ce courant d'idées. D'aucuns voient là dedans une déviation syndicale ; ce sont ceux pour qui l'action autonome des travailleurs doit se cantonner dans l'usine, et laisser le reste aux citoyens organisés par les partis politiques.

Comme le précise notre manifeste : « l'Alliance définit l'action syndicaliste comme étant à la fois l'action revendicative proprement dite et *l'action sociale ;* ces deux formes d'action sont indissociables et complémentaires. Toute tentative pour les séparer ne vise qu'à empêcher l'acquisition par la classe ouvrière de ses capacités auto-gestionnaires *et qu'à justifier l'existence des partis politiques* ».

Il est évident, pour nous, que l'action sociale reste à définir, de façon à éviter les déviations qui suivraient les théories du soi-disant « bien commun » et du « kautskysme » (1).

Nous sommes donc partisans convaincus de cette complémentarité de ces deux formes d'action, mais à la condition expresse qu'elle respecte l'intérêt particulier de la classe ouvrière, intérêt unique et indivisible.

DEUX POLES

Deux pôles d'attraction cherchent à dégager la classe ouvrière de son action revendicatrice, c'est à la fois la hiérarchie catholique et le gauchisme. La motivation essentielle de l'Eglise est assez connue pour ne pas nous attarder sur cette structure dogmatique et parasitaire. Quant à celle des gauchistes, elle réside dans le fait de leur inaccessibilité à une implantation ouvrière. Dès lors, du fait, ils construisent une théorie des causes qui pourrait élargir leur audience.

Pour nous, l'action sociale doit rester sur les bases spécifiquement ouvrières, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle ce sont aux confédérations qu'il appartient d'organiser ce mouvement et ne pas laisser le terrain ni aux politiciens ni à ceux qui aspirent à le devenir. Il est urgent, devant le développement de ce courant d'idées, que se constituent des sections syndicales de quartier ou de localité dans lesquelles sont inscrits d'office tous les syndiqués habitant la délimitation des lieux donnés.

Que ces sections prennent en charge tout l'aspect revendicatif de la condition ouvrière, qui ne se rapporte pas directement à l'exploitation de la force de travail par le capital : logement, impôts, transports, culture, etc., sans pour cela que les militants oublient l'essentiel de leur combat, qui doit se mener dans les bases fondamentales du capitalisme : l'usine et le bureau. Combat et lutte qui échoient aux structures actuelles du syndicat.

Que ces sections ne laissent aucune place aux partis politiques, sans pour cela qu'elles ne s'aventurent dans l'action municipale ou électoraliste, mais au contraire qu'elles démystifient cet enlisement compromettant et marécageux. Et nous serons en passe d'apercevoir venir le temps de l'intégralité du syndicalisme de lutte de classe contre tous les aspects d'exploitation du capitalisme, de l'aliénation et la domination de la classe ouvrière par l'idéologie bourgeoise.

ETENDRE L'ACTION SUR TOUS LES ASPECTS DE LA VIE OUVRIERE

Cette forme d'action sociale ne vise pas à dénaturer le prolétariat mais au contraire à lui donner son intégralité. Il n'y a pas deux sortes d'individus dans le prolétariat : les prolétaires et les citoyens, il n'y a que les travailleurs dont la place dans la société est conditionnée parce qu'ils sont travailleurs et surtout cela. Aujourd'hui, la revendication ouvrière peut élargir son champ d'action et embrasser toute la vie ouvrière. Vouloir le lui interdire signifie en clair vouloir continuer à voir la domination des partis politiques sur l'échiquier ouvrier.

Cette dimension manque aux organisations syndicales, le mouvement étant lancé, il leur appartient maintenant de l'organiser.

Elargir les formes d'action ne signifie pas pour autant que l'on doive délaisser l'action revendicative, au contraire car c'est sur le lieu de travail que l'on combat le mieux le capital.

L'Alliance combattra toutes actions qui remettraient en cause la structuration horizontale des confédérations, par la dissolution des U.L. et U.D. comme étant une tentative de centralisation au détriment du fédéralisme syndical ; nous proposons une structure parallèle et non remplaçante. En cela, il appartiendra aux militants syndicalistes d'examiner très précisément chaque cas de réformes de structuration, que la bureaucratie ne manque pas de proposer dans les congrès syndicaux. L'action sociale doit devenir le domaine exclusif du prolétariat organisé, il appartient donc de bien étudier la question des alliances avec d'autres couches de population et d'autres organisations qui ne sont pas spécifiquement ouvrières.

Ces alliances qui doivent rester précises et temporaires se doivent d'être établies toujours sur la base de l'intérêt particulier du prolétariat. Il convient de se méfier de ces beaux parleurs qui « comprennent toujours les motivations des ouvriers » mais qui au nom d'un réalisme économique ou autre essaient d'engager la classe ouvrière sur un terrain qui n'est pas celui de la lutte des classes.

De toute façon, que l'action sociale devienne un fait de lutte syndicale, ne doit pas faire oublier aux militants ouvriers que cette lutte ne résoudra aucun problème, car la condition ouvrière est le fait du capitalisme et de l'étatisme qu'il convient d'abord d'éliminer et de détruire.

Groupe de Cannes.

1) N.D.L.R. — Par « kautskysme », nos camarades de Cannes définissent cette théorie de l'action sociale qui place les organisations se réclamant de la classe ouvrière en ordre inverse du syndicalisme libertaire : pour les disciples de la social-démocratie allemande — et Lénine l'était en ce domaine —, l'organisation de la classe, à base économique, le syndicat, n'est que l'école du socialisme, le vrai travail et la politique d'émancipation devant s'élaborer dans le, ou les, partis politiques dits ouvriers. Au contraire, pour les syndicalistes libertaires, les partis politiques doivent être **minorisés** et l'arme essentielle, globale, est l'organisation syndicale.

Le Congrès confédéral de la C.G.T. - Force ouvrière

DENONCE la condamnation récente par un tribunal militaire d'un soldat du contingent qui a refusé d'être utilisé comme briseur de grève ;

SALUE le geste exemplaire de ce camarade ;

DECIDE de lui apporter sa solidarité active.

Directeur de la Publication :
Georges YVERNEL
Impr. N.P.P. - Paris (20e)

réalités quotidiennes
écho des luttes ouvrières

RODEZ :

Grève victorieuse «aux Dames de France»

A Rodez, le personnel des « Dames de France » ne se laisse pas berner même quand leur ville est en pleine pagaille électorale où charlatans publics affichent leur spectacle en soirée : « Lecanuet, J.-J. S.-S., Mitterrand et autres. » Evidemment la lutte des travailleurs est plus importante que toutes ces manigances politiques.

Le 28 octobre est la date de l'origine du mouvement par suite de la décision prise par la direction parisienne de ne plus appliquer les avantages de salaires de la convention collective qui prévoyait une augmentation de 5,5 % des salaires. Face à cette attitude scandaleuse de la direction supprimant de son seul droit un avantage accordé par cette convention collective du commerce de l'Aveyron, existant depuis 1954, la C.F.D.T., seul syndicat dans la maison, convoque alors les travailleurs en assemblée générale.

LES TRAVAILLEURS DECIDENT DE LEUR ACTION

Le 2 novembre la grève est décidée. Dès la première semaine sont installés des piquets de grève empêchant les quelques non-grévistes de se rendre dans le magasin. Le commissaire de police intervient en notifiant aux responsables syndicaux qu'ils sont dans l'illégalité ; ceux-ci répondent que les travailleurs ont décidé eux-mêmes de leur forme de lutte et que la décision leur appartient. Ils soutiennent également que la direction n'est pas davantage dans la légalité en ce qui concerne le conflit.

Finalement non-grévistes et policiers s'en retournent. Plusieurs défilés ont lieu à travers les rues de la ville sous l'égide d'une large banderolle de la C.F.D.T. qui réclame la solidarité ouvrière. Les jours passent, et malgré la demande des grévistes de négocier, le patron reste invisible ? L'on ressent nettement la position des directions locale et nationale qui s'engagent vers le « pourrissement du conflit ». Les grévistes commencent à se décourager ; la C.G.T., après les avoir soutenus, décroche et condamne le mouvement. Le 14 novembre la grève se durcit, grève générale des employés de commerce dans Rodez, manifestation avec blocage de la circulation dans la ville, puis occupation de la mairie. Pendant ce temps à Paris une action intéressante se déroule, une quinzaine de militants du syndicat parisien du commerce C.F.D.T. font irruption au siège social à « Paris-France » en distribuant pendant les heures de travail aux 800 employés, des tracts disant : « On recherche personne invisible ayant mandat pour négocier. Signalement : mauvais payeur - allergique aux lois - porte sur gros bénéfices - aimant employés dociles - répond au doux nom de MARCY. Toute personne pouvant signaler adresse actuelle ou l'endroit où il se cache est priée de prendre contact avec le personnel des " Dames de France de Rodez ". **P.S.** Pourrait se trouver dans la région parisienne ou en croisière avec le Club Méditerrannée sur la Côte d'Azur. »

OCCUPATION DE LA DIRECTION A PARIS

Après cette distribution, toute l'équipe occupe les locaux de la direction. La police, alertée par celle-ci, fait irruption dans l'établissement et exige le départ immédiat des occupants. Devant leur refus d'évacuer les lieux, les policiers partent chercher du renfort. Dès l'arrivée en force de ceux-ci, une belle pagaille s'engage, au moment même où les employés quittent l'établissement, ce qui provoque un brassage de foule dans l'escalier, entre manifestants criant des slogans hostiles à la direction et policiers cherchant à éloigner les « squatters » dans une pièce dérobée. Cette partie de cache-cache se termina dès la disparition des travailleurs. Mais l'information était faite, et après les vérifications d'usage, les locaux furent évacués sans heurts.

L'attitude de la C.G.T. consista à nous prier d'évacuer les locaux « car la direction ne nous recevrait pas, et l'occupation n'est pas dans l'habitude de la maison »... Le vendredi 19 à Rodez après une collecte effectuée la veille chez les paysans, en pommes de terre, volaille, œufs, beurre, etc., un grand marché sauvage se dressa à 7 heures devant le magasin des Dames de France, deux heures après tout était vendu dont une tonne de pommes de terre. Après, au fur et à mesure, les paysans réapprovisionnaient le marché. A Paris l'après-midi, dans les Magasins Réunis de l'Etoile, les militants du syndicat du commerce CFDT déclenchèrent une opération éclair en jetant du haut de la coupole du magasin un millier de tracts. C'en était trop et vers 18 heures, MARCY l'invisible apparaît et accorde satisfaction aux grévistes.

Trois semaines de grève, tel est le bilan de ce mouvement. Cela peut paraître long, mais grâce à la grande solidarité tant au niveau de la population de Rodez et des environs jusqu'à Paris, les travailleurs n'auront subi aucune perte de salaire.

L'échec des récupérateurs de la CGT et du PCF permit de rompre avec les procédés traditionnels de grèves.

Trois semaines de mouvement assez libertaire et révolutionnaire dans les méthodes, ce qui donna une grève exemplaire !

D.O.

UNE LOI TRAINÉE DEVANT LES TRIBUNAUX

Questions préalables : A-t-on jamais vu un anarchiste poursuivi pour divulgation d'une loi ? Si oui, que signifie alors la liberté de presse ?

Car, fait sans précédent, la loi passe en jugement ! « Fais pas le zouave » (publication anarchiste et antimilitariste et la plus lue de la presse underground) est attaqué pour publication de la loi n° 63 1255 du 21 décembre 1963, « relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement ».

Ce n'est pas n'importe quelle loi, puisque obtenue à la suite de la grève de la faim de l'anarchiste Louis Lecoin (alors âgé de soixante-treize ans), cette loi établit le statut des objecteurs de conscience dans l'hexagone.

Nul n'est censé ignorer la loi dit le Code, pourtant le compagnon libertaire Paul Chenard, militant de la Fédération anarchiste, est accusé d'avoir divulgué ce texte officiel, car comme le stipule l'article 2 du statut : « est interdite toute propagande tendant à faire bénéficier autrui des dispositions de la présente loi ».

C'est un comble ! Faire le boulot du Journal officiel devient un délit ! La légalité est prise en flagrant délit de contradiction. Mais il y a pis : c'est le ministère des armées cosignataire du statut (paraphé par M. Messmer, alors ministre des Armées) qui est l'accusateur de « Fais pas le zouave ». Mais ces gens ne sont peut-être pas normaux et, à défaut de les enfermer, peut-être méritent-ils des soins...

Ces contradictions de l'Etat n'empêchent que le compagnon anarchiste Paul Chenard, ajusteur, deux fois soldat, pour avoir compris que l'armée n'est pas le gage de notre indépendance mais la garantie de notre servitude, et comme il a mis son nom sur « Fais pas le zouave », encourt 6 mois à 3 ans de prison plus 360 F à 10 000 F d'amende.

C'est sans doute au nom de leurs réalisations (guerre d'Indochine, d'Algérie, du Tchad, bombes atomiques, sans compter les livraisons d'armes au monde entier) que ces gens d'Etat traquent la liberté d'opinion et bâillonnent l'information. La presse doit comprendre dans son entier que c'est attaquer le droit à l'information que d'interdire la publication d'une loi qui permet à chaque jeune de choisir en connaissance de cause entre la vie militaire et la vie civile.

Sans cela à quand l'interdiction du Dalloz ou l'abolition du service militaire obligatoire ?

Les Amis de « Fais pas le Zouave » de la Fédération anarchiste

SOLIDARITE : Librairie Publico
C.C.P. 11.289-15 Paris
Préciser : Amis de « Fais pas le Zouave » de la Fédération anarchiste,
3, rue Ternaux, PARIS-2e (Tél. : 805-34-08)

SILLANS :

Le Comité intersyndical lutte contre les cadences

Le Comité intersyndical Bièvre-Chambarrand (CGT - CFDT - HCGT.FO - SNI.FEN) réuni à Sillans (1) a pris connaissance des mesures de licenciements et de chômage que la direction du Trappeur impose à son personnel.

Le Comité intersyndical constate qu'une fois de plus les ouvriers font les frais de la crise économique qui se développe dans le pays. Il considère que le progrès technique qui s'accélère au lieu de permettre aux travailleur de vivre mieux et de travailler moins durement ne leur apporte en fait :

1° qu'une diminution de leur pouvoir d'achat ;

2° qu'une augmentation des horaires et des cadences pour les uns et l'instabilité de l'emploi et le chômage pour les autres.

Pour conserver à tout prix leurs profits et leur pouvoir dans une société dont ils ne maîtrisent plus les mécanismes les capitalistes ne disposent que d'un seul moyen : la répression.

Dans les usines où tous les ouvriers en connaissent les méfaits : division par des salaires et des horaires inégaux, chômage qui pèse sur le marché du travail, etc.

Dans les écoles où la sélection à tous les niveaux et plus particulièrement au niveau de la 5e, de la 3e et de la 1re année de médecine permet de maintenir un système social périmé. Par des mesures disciplinaires (révocation de F. Clucague, professeur agrégé au lycée Stendhal) contre les enseignants qui veulent développer l'esprit critique des élèves et refusent de fabriquer des robots productifs.

En conclusion, le Comité intersyndical s'oppose aux licenciements et au chômage et pour y remédier :

— préconise le retour immédiat à la semaine de 40 heures sans réduction de salaire (alors que la durée hebdomadaire de travail est dans notre pays la plus élevée de tous les pays de la Communauté européenne, 46 heures, la retraite à 60 ans. En outre, il préconise dans l'enseignement le refus des heures supplémentaires.

(1) Voir « Soli » d'octobre 1971.

informations internationales

La confiance des Américains dans le système capitaliste baisse

Etats-Unis (A.P.L., 29 novembre)
Liberation News Service

Depuis quelques années les mouvements contestataires aux Etats-Unis (mouvements contre la guerre au Vietnam, mouvements des Noirs, luttes dans les prisons, mouvements des jeunes, etc.) ont fondamentalement changé la situation dans le pays : la confiance traditionnelle de la population dans la libre-entreprise en est ébranlée, ainsi qu'en témoigne un sondage rapporté par L.N.S. dans son bulletin du 24 novembre :

« L'estime et la confiance du public pour le système capitaliste sont tombés bien bas durant ces cinq dernières années, révèle un récent sondage Harris. En 1966, une écrasante majorité d'Américains (73 % pour, 22 % contre) pensaient que le système capitaliste offrait aux jeunes une chance de promotion sociale.

» Maintenant, comme les diplômés se comptent par milliers, le public critique le système (50 % pour, 40 % contre) parce qu'il n'offre pas d'avenir pour les jeunes. (...)

» Le nombre d'Américains qui plaçait le système en bonne position comme « étant capable de » fournir des produits de meil- » leure qualité » aux gens est passé de 75 % en 1966 à 47 % en 1971. (...)

» Le monde des affaires a-t-il aidé à éliminer les dépressions économiques ? En 1966, 75 % du public américain aurait répondu oui, mais comme les prix augmentent malgré leur blocage et qu'il y a de plus en plus de chômage, seulement 36 % des Américains estiment maintenant que le monde des affaires aide le pays à résoudre ses problèmes économiques. (...)

» 49 % des Américains en 1971 pensent que le monde des affaires contribue à effacer les discriminations raciales contre 58 % en 1966. Et en ce qui concerne la suppression de la pauvreté ? 63 % faisaient confiance au monde des affaires en 1966, contre seulement 39 % maintenant. »

UNITE A L'ITALIENNE
(Suite de la première page)

visage. Evidemment, les justiciers de ce syndicalisme musclé fuirent lorsqu'ils virent que leur victime vendait un journal syndical. Le même jour, le même service d'ordre déchirait des banderoles et des pancartes de syndicats C.F.D.T. On peut se demander où sont les anti-unitaires ? Quelle serait l'attitude de ce genre d'individus dans une centrale réunifiée ?

L'unité syndicale est le résultat en Italie d'un long travail. Il en sera de même chez nous. En aucun cas, nous devons nous isoler d'un mouvement unitaire, ou nous y opposer. Ceux qui le feraient seraient écrasés par la marée unitaire, marée dont la source serait les syndiqués de base.

Nous devons dire et montrer que les révolutionnaires n'ont rien à perdre à l'unité syndicale.

L'Alliance syndicaliste.

lettre d'un de nos camarades des pays de l'Est

SOCIALISME ET COMMUNISME D'ÉTAT

UN de nos camarades, ressortissant d'un pays d'Europe de l'Est, nous a fait parvenir l'opinion d'un de ces hommes qui vivent sous ce socialisme qui doit suivre la « démocratie avancée ».

Je suis ressortissant d'un pays de l'Est. j'ai vécu sous l'occupation nazie en prenant une part active dans la résistance contre l'occupant avec tous les secteurs antifascistes. Je suis libertaire. Mes camarades et moi, nous avons naïvement cru qu'une collaboration avec les communistes était indispensable et possible.

Après la défaite des Allemands — tout au début — tout allait bien et certains d'entre nous ont participé au « Front patriotique » en nous donnant à plein, pensant pourvoir créer une société socialiste basée sur une éthique supérieure, où la dignité de l'homme, sa liberté, son bien-être, seront valorisés et prendront de l'extension.

Une fois le nouveau pouvoir du « Front patriotique » stabilisé, et l'armée rouge soviétique étant sur place, les communistes ont commencé leurs manœuvres afin d'éliminer les militants non communistes qui avaient acquis un certain crédit dans les couches populaires par leurs actions dans la résistance contre l'ennemi commun.

Peu à peu et méthodiquement, ils se sont accaparés les principaux leviers du gouvernement et quiconque osait critiquer ou s'opposer à certains abus du pouvoir était écarté, traité de traîtres ou d'agent des impérialistes américains, anglais, etc.

La répression a commencé à sévir et plusieurs centaines de contestataires antifascistes se sont retrouvés dans des camps de concentrations et dans les prisons. Plusieurs militants connus furent même pendus, fusillés ou « suicidés ». Cela se passait en Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Bulgarie et Roumanie.

Il ne faisait pas de doute que les ordres venaient de l'URSS et que les autorités satellites n'avaient qu'à se soumettre. Exception faite de l'unique Yougoslavie, qui a pu tenir tête à Staline.

Tous, nous connaissons les conséquences qui se sont ensuivies.

Les bolchéviques russes ont créé un système dont les persécussions et les crimes contre d'authentiques antifascistes sont devenus quelque chose d'ordinaire.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, nous nous sommes retrouvés dans des camps de concentration dont les conditions atrocement inhumaines n'avaient rien à envier aux méthodes hitlériennes. Souvent les gardiens étaient des anciens fascistes connus, qui, d'ailleurs, éprouvaient un plaisir sadique d'accentuer nos souffrances. Quand nous nous permettions de souligner ce fait à un gardien gradé communiste, il nous répondait que certains anciens fascistes servaient mieux le nouveau régime que nous. Certes, les communistes ont oublié que tous les moyens ne sont pas bons pour construire le socialisme et que ce sont les moyens qui déterminent le but.

Les communistes français ont déclaré timidement qu'ils désaprouvent l'occupation de la Tchécoslovaquie. En réalité qu'est-ce qu'ils ont fait contre ce grand crime politico-humain de notre temps ? Ont-ils élevé une protestation active, ont-ils mobilisé publiquement leurs forces pour faire une pression sérieuse auprès de l'URSS pour qu'elle évacue ce pays et laisse les Tchécoslovaques créer un socialisme comme ils le désirent, un socialisme à visage humain.

Les partis communistes occidentaux, ainsi qu'une grande partie des progressistes, portent une lourde responsabilité historique dans les abus et crimes de l'époque stalinienne, ainsi que de l'occupation de la Tchécoslovaquie, parce qu'ils n'ont pas frappé sur le bureau de Staline et de ses héritiers politiques, ils n'ont pas crié leur indignation contre les actes et crimes qui compromettent à jamais le socialisme. Il est impensable qu'ils n'aient eu connaissance des crimes staliniens et nous comprenons leur gêne concernant l'assassinat de la Tchécoslovaquie.

Pour tous les antifascistes qui ont tant souffert de persécutions dans les pays de l'Est, le « printemps de Prague » c'était la prolongation, douloureusement interrompue, de l'espoir de la Grande Révolution de 1917. Nous avions commencé à revivre cet espoir et voilà que de nouveau il s'assombrit par les armées d'occupation soviétiques.

Il faut être dépourvu d'intelligence ou être naïf jusqu'à la bêtise pour ne pas voir l'hypocrisie évidente des partis communistes. Il n'ont rien fait contre les actes antisocialistes du stalinisme, comme ils ne font rien contre l'occupation de la Tchécoslovaquie, car ils subissent, sans réserve, le « diktat »de leur guide, l'URSS.

Aujourd'hui, la Russie soviétique s'assimile à un pays impérialiste ancien style, et sa politique est orientée à défendre et fortifier les positions de son empire. Tous les partis communistes doivent principalement œuvrer dans cette direction.

Dernièrement, M. Georges Marchais a fait des déclarations intéressantes. Il a dit :

« Nous voulons pour notre pays une » démocratie telle que notre peuple parti- » cipe réellement à la direction et à la » gestion des affaires à tous les niveaux, » une démocratie qui élargira les droits » et libertés, qui respectera l'exercice des » droits de la minorité, qui assurera la » coopération des partis démocratiques » au gouvernement... »

Monsieur Marchais, il y a plus de vingt années que nous avons entendu pareilles déclarations prononcées par vos frères dans nos pays avant qu'ils prennent le pouvoir. Vous les faites aujourd'hui, pour rompre votre isolement, sachant pertinemment bien que cela ne se passera pas de cette manière.

Si le parti communiste français veut faire un tournant vraiment démocratique, pourquoi vous n'exigez pas de l'URSS et des autres pays de « démocratie populaire » de permettre à d'autres organisations socialistes d'avoir légalement pleine liberté d'exprimer leurs opinions par voie orale et de presse, concernant la construction du nouveau monde — le socialisme ?

Pourtant, vous vous êtes adressé à M. Brandt et à son gouvernement de la République fédérale allemande de lever l'interdiction et de légaliser le parti communiste allemand. Une action sérieuse et bien orchestrée est lancée dans ce sens par tous les partis communistes du monde. Vos actions, à vous, pour la liberté sont toujours à sens unique.

En résumé, je pense, que les partis communistes nous ont montré, par toute leur histoire, qu'ils ne peuvent pas effectuer un tournant vers la démocratie et le socialisme, car ils ne peuvent pas se renier. D'ailleurs, ils ne soufflent pas un mot contre « la souveraineté limitée » de M. Brejnev.

Toutes leurs bonnes paroles de démocratie, multipartis, liberté et droits à la minorité ne sont que tactique opportuniste et stratégie à long terme de l'empire soviétique et de ses satellites.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à « Solidarité ouvrière »

Nom .....

Prénoms .....

Adresse .....

(en lettres majuscules)

Abonnement ordinaire : 10 F

Abonnement de soutien : 20 F

Claudine TOUBLET, C.C.P. 7 297-72 PARIS.